

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

7 novembre 2018



- Programme d'investissement d'avenir : volet régionalisé
- Recherche et développement
- Comités stratégiques de filières
- Développement des compétences

Présentation du volet régionalisé du 3^{ème} Programme d'Investissements d'Avenir (dit PIA3 régionalisé)



Le PIA3 régionalisé

- Lancement le 19 décembre 2017 des volets 1 et 2
- 3 volets, **financement à parité Etat-Région**
- Une **gouvernance dédiée** : un unique comité de pilotage, 3 comités de sélection régionaux
- Fonds européens mobilisables en contrepartie sur les volets 2 et 3

	Opérateur	Thématiques	Budget	Modalités de gestion des appels à projet	Calendrier
Volet 1 « innovation »	Bpifrance	SRDEII + S3	20 M€	Au fil de l'eau <u>jusqu'à épuisement des fonds</u>	Lancement le 19/12/2017.
Volet 2 « structuration de Filières »	Bpifrance	SRDEII + S3	10 M€	<u>Par vagues d'appels à manifestation d'intérêt successifs</u>	Vague 1 : <ul style="list-style-type: none"> • pré-dépôt dossier : 28/02/18 • dépôt : 31/05/2018
Volet 3 « Ingénierie de formation innovante »	Caisse des Dépôts		10 M€	<i>Volet en cours d'élaboration</i>	

Volet 1 : « Be Est Projets d'Avenir »

- Appel à projets **destiné exclusivement aux PME**
- Pour soutenir **2 types de projets** :
 - ✓ **projet en phase de « faisabilité »** : phase amont à la mise sur le marché de produits et de services innovants à forte valeur ajoutée (études d'ingénierie commerciale, marketing, technique, juridique...).
 - ✓ **projet en phase de « développement et industrialisation »** destiné à encourager la création durable d'activités innovantes, notamment industrielles et créatrices d'emplois.
- Bilan en septembre 2018 : **36 aides octroyées, soit 5,6 M€**
- Thématiques en lien avec l'économie circulaire** : agro-ressources, bâtiment durable, mobilité durable, eau, énergie (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydrogène), soit 4 dossiers, pour 754k€ d'aides octroyées
- Exemples** : ferme aquaponique innovante, tracker solaire de toiture, chimie verte contre la prolifération des algues de surface

Volet 2 : « Be Est Filières d'Avenir »

- ❑ Appel à projets **ouvert aux PME et ETI** engagées dans une collaboration effective avec une composante « structuration de la filière » obligatoire, en associant le cas échéant un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion des connaissances;
- ❑ Bénéficiaire potentiel de l'aide : entreprise chef de file, fédération professionnelle, GIE, association (ex : pôle de compétitivité)...;
- ❑ Budget total présenté devant être **supérieur à 1 M€ de dépenses éligibles** présenter un **autofinancement de 50% au minimum** avec un plan d'affaire équilibré et disposer d'un **modèle économique viable à 3 ans.**
 - *Exemples de projets qui pourraient être soutenus : création d'unité industrielle partagée, ligne de production mutualisable (industrie du futur), portée par un pôle ou un cluster, une plateforme de filière portée par un regroupement d'acteurs académique et économique autour d'une thématique (ex: e-santé, la fabrication additive...)*
 - **La durée préconisée des projets est de 36 mois, l'aide apportée qui sera définie durant l'instruction sera au maximum de 50% dans la limite de 2 M€.**

Calendrier	
Date limite de dépôt des pré-dossiers	25 février 2018
Audition des porteurs présélectionnés	Janvier à mars 2018
Décision de pré-sélection	30 mars 2018
Date limite de dépôt des projets présélectionnés	31 mai 2018

Volet 2 : « Be Est Filières d'Avenir »

- ❑ **Thématiques en lien avec l'économie circulaire** : idem que pour le volet 1
- ❑ **Etat des lieux à juin 2018** :
 - ✓ 20 projets avaient été déposés en février.
 - ✓ Comité de sélection du 16 mars a retenu 16 projets éligibles, autorisés à déposer un dossier complet pour le 15 juin.
 - ✓ Nombre de dossiers complets en juin: 12
 - ✓ **Exemples en lien avec l'économie circulaire** : structuration d'une filière hydrogène, granulation pneumatique, développement de start-ups dans la filière bioéconomie, plateforme dédiée aux Smart cities
- ❑ Le lancement d'une **nouvelle vague** de cet appel à projet est probable en 2019

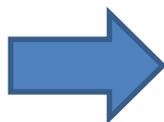
- ❑ **Appel à projet « Projets de recherche et développement Structurants pour la Compétitivité (PSPC) »**
- ❑ *« Soutenir de projets collaboratifs de recherche et développement structurants visant notamment des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières »*
- ❑ 7^{ème} appel à projets du 16 janvier 2018 au **15 janvier 2019**
- ❑ Projets de recherche et développement structurants attendus avec un montant de programme compris **entre 5 et 50 millions d'euros**
- ❑ **Critères** : caractère innovant, existence d'un CSF, impact du projet sur la filière,...
- ❑ **« Filières stratégiques de l'économie verte »**



Comités stratégiques de filière

- ❑ **Décidés en Conseil national de l'industrie** : aujourd'hui : 16 filières + 6 nouvelles filières (dont Eau, Mines et métallurgie, Industries de la construction, Nouveaux systèmes énergétiques, Valorisation des déchets)
- ❑ **Comités stratégiques de filière** : identifier de façon convergente les enjeux clés de la filière et fédérer les énergies autour de projets structurants pour l'avenir

- ❑ **Exemple :**



CSF Valorisation des déchets

CHIFFRES CLÉS

Emploi :
125 500 emplois dont
76 000 salariés privés (emplois directs non délocalisables)

1529 entreprises et **4330** établissements en France

Chiffre d'affaires :
18,5 Mds €



PRÉSIDENT

Jean-Louis CHAUSSADE
DG Suez



VICE-PRÉSIDENT

Bernard HARAMBILLET
Président Véolia Propreté France

Priorités :

Développer la **robotique** et les algorithmes **d'intelligence artificielle** pour optimiser le tri des déchets.

Travailler, en lien avec les metteurs sur le marché, sur les **enjeux de recyclabilité**.

Développement des compétences

- ❑ **Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)** : renforcer l'effort de prospective afin de disposer d'une lecture plus fine des évolutions des métiers et des compétences attendues par les entreprises.
- ❑ **Appel à projet national « Soutien aux Démarches Prospectives Compétences »** : soutenir des démarches des branches professionnelles visant à la fois à outiller les entreprises pour développer la GPEC, à renforcer les approches par les compétences, à faire évoluer l'offre de formation, à faciliter les recrutements...
- ❑ AAP ouvert à compter initialement entre le 19 avril 2018 et le 20 juin 2018 + seconde période entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre 2018 → **probablement de nouveaux AAP en 2019 : à surveiller !**
- ❑ **Idem au niveau régional : appel à projets « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »**
 - ✓ Initialement ouvert jusqu'en juin 2018: probablement renouvelé en 2019 : à surveiller
 - ✓ Contient un accompagnement possible de l'économie circulaire